

Compte rendu du Conseil d'école du jeudi 20 octobre 2022

Personnes présentes :

Mme ENNEBATI-IGRAN, Directrice de l'école chargée de la classe CM1, Mme CUBO GARCIA assurant le temps de décharge de la Directrice, Mme TRIBOLATI, Enseignante de la classe CM2, Mme BOUCHET, Enseignante de la classe CE2, Mme DEIXONNE, Enseignante de la classe de CP, Mme TABARANI, Enseignante de la classe de CE1, Mme COURIVAUD, Enseignante de la classe MS, Mme RAMON, Enseignante de la classe de PS, M LAVIE Représentant de parents élus titulaire, Mme MEBROUK Représentante de parents élus titulaire, M CAILLEAUX Représentant de parents élus titulaire Madame LAGNES, Adjointe au Maire chargée de l'Education, Mme PODEVIN conseillère municipale.

Personnes absentes excusées :

Madame LEFEUVRE, Enseignante de la classe de GS/CP, Mme PINGAULT, assurant le complément de service de Mme LEFEUVRE, Mme SELLIN assurant le complément de service de Mme BOUCHET, Mme CZAPKA, Représentante de parents élus titulaire, Mme COSTA LAVIE Représentante de parents élus titulaire, M MEBROUK Représentant de parents élus titulaire, Mme GULCZYNSKI Représentante de parents élus titulaire, M GULCZYNSKI Représentant de parents élus titulaire, Début de séance :18h10

1. Présentation de l'équipe pédagogique.

- Classe de PS :
 - Mme RAMON
 - Atsem à plein temps : Mme Véronique SIMON
- Classe de MS:
 - Mme COURIVAUD
 - Atsem : Mme Laura DARWISH
- Classe de GS/CP :
 - Mme LEFEUVRE le lundi, le jeudi et le vendredi. Mme PINGAULT le mardi
 - Atsem le matin: Mme Noria
- Classe de CP : Mme DEIXONNE
- Classe de CE1 : Mme TABARANI
- Classe de CE2 : Mme BOUCHET le lundi, le mardi et le jeudi. Mme SELLIN le vendredi.
- Classe de CM1 : Mme ENNEBATI-IGRAN/ Mme CUBO GARCIA le mardi et 1 jeudi sur 3
- Classe de CM2 : Mme TRIBOLATI
- Enseignante EFIV : Mme Véronique SIMON (intervient le mardi matin)

2. Effectifs de l'année en cours, structure des classes et organisation de l'école.

Il y a actuellement 201 élèves dans l'école.

Structure des classes :

- ♦ Classe de PS de Mme RAMON : 25 PS
- ♦ Classe de MS de Mme COURIVAUD: 28 MS
- ♦ Classe de GS/ CP de Mme LEFEUVRE et Mme PINGAULT: 16 GS et 10 CP soit 26 élèves
- ♦ Classe de CP de Mme DEIXONNE: 24CP
- ♦ Classe de CE1 de Mme TABARANI : 23 CE1
- ♦ Classe de CE2 de Mme BOUCHET: 22 CE2
- ♦ Classe de CM1 de Mme ENNEBATI-IGRAN et Mme CUBO GARCIA: 28CM1
- ♦ Classe de CM2 de Mme TRIBOLATI : 25 CM2

Les élèves de GS de Mme LEFEUVRE sont en classe avec Mme RAMON tous les après-midis de 13h30 à 15h30, temps de sieste des élèves de Petite Section.

Le plan Vigipirate étant à son plus haut niveau, les parents d'élèves de maternelle et notamment Petite Section ne peuvent rentrer au sein de l'école pour accompagner ou venir chercher leur enfant.

Le protocole sanitaire : Le masque n'est plus obligatoire en élémentaire. L'aération des locaux et le lavage des mains régulier restent obligatoires.

.Comme l'an dernier un blog sécurisé a été mis en place afin de communiquer rapidement avec les familles et montrer la vie de l'école. Encore une trentaine de familles n'est pas inscrite sur le blog. Les informations telles que l'absence d'une enseignante ne seront indiquées que par ce biais.

3. Le règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été distribué à toutes les familles en début d'année scolaire. Ce règlement est départemental. Des points spécifiques à notre école sont inscrits dans les encadrés.

Pas de changement pour cette année.

Vote du règlement intérieur de l'école à l'unanimité.

4. L'exercice PPMS Attentat-Intrusion.

Il aura lieu après les vacances de la Toussaint. Le scénario sera envoyé aux écoles par l'Inspection Académique.

Le protocole est identique aux années précédentes. Les élèves seront confinés dans leur classe, au sol, sous les tables quand cela est possible. Ils seront éloignés des fenêtres et devront être silencieux. Les élèves seront informés de ce protocole. Les enseignants communiqueront par SMS sur l'avancée des événements. Une fiche d'informations sera remise aux familles dès le vendredi 21 octobre afin de leur expliquer le comportement à adopter en cas d'urgence.

Un nouveau système sera mis en place dans chaque classe et dans d'autres pièces communes de l'école comme la garderie un peu plus tard dans l'année. Il s'agira d'un système lumineux non sonore.

Rappel : il ne faut surtout pas se déplacer à l'école : les familles prendraient des risques et en feraient prendre aux secours également. Il faut écouter la radio (Bandes FM précisées sur le document distribué jeudi) et ne pas appeler l'école : les lignes risqueraient d'être saturées et empêcheraient les secours de contacter l'école.

Lors du prochain exercice, des parents seront observateurs afin de dire à l'équipe ce qui est bien fait ou ce qu'il faudrait améliorer, modifier. L'exercice dure environ 30 minutes.

5. Les projets de l'école.

■ Projet d'école

Un nouveau projet d'école a été rédigé l'an dernier. Les trois orientations sont :

- Améliorer le réinvestissement des notions d'orthographe des élèves
- Améliorer les performances des élèves en résolution de problèmes
- Aider l'élève à devenir solidaire et à élargir sa culture par la pratique physique

■ Projet production d'écrits

L'ensemble des élèves de l'école participe à un projet de productions d'écrits tout au long de l'année. L'objectif est en lien avec le projet d'école : améliorer le réinvestissement des notions d'orthographe des élèves.

■ Elections au CME (Conseil Municipal des Enfants)

Comme tous les deux ans, les élections des représentants au Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu. Les élèves souhaitant se présenter devaient préparer un programme et le présenter à leurs camarades. Chaque élève a fabriqué sa carte d'électeur et sa carte d'identité pour pouvoir voter. Les élections ont eu lieu le vendredi 14 octobre (pour les CE2 le 17/10). Deux élèves de chaque niveau du CP au CM2 ont été élus.

La directrice demande à Mme Lagnes si la première date de réunion est connue. Mme Lagnes répond que la date n'est pas encore fixée mais que la convocation sera bientôt envoyée aux familles.

Les missions commenceront très vite avec notamment la conception de la carte de vœux adressée par Mme le Maire aux administrés. Les élèves élus doivent au préalable concerter leurs camarades pour savoir ce qu'ils souhaiteraient voir comme dessins sur les cartes de vœux.

■ Photographie de classes et individuelles

La photo de classe et la photo individuelle auront lieu le même jour cette année : le vendredi 25 novembre 2022. Une seule et même pochette regroupera l'ensemble des photographies. Le prix devrait être de 17 euros au lieu de 22 euros.

■ Vente de miel

Un père d'élève producteur de miel a souhaité contribuer à la coopérative scolaire en vendant du miel aux familles et en reversant deux euros à la coopérative, par pot de miel vendu. Il y a eu 29 familles qui ont participé pour un montant total de 100 euros pour l'école. Nous n'avons pas les chiffres exacts car la vente se termine demain. L'équipe enseignante le remercie et remercie les familles ayant participé.

■ Opération chocolats

L'opération vente de chocolats est reconduite cette année avec un nouveau partenaire : Jeff de Bruges. N'hésitez pas à faire participer votre entourage. 25% à 30 % (selon les produits choisis) des recettes reviennent à l'école et permettent de financer des projets et du matériel pédagogique pour les élèves. Les bons de commande et paiements doivent être retournés à l'école le 10 novembre dernier délai.

■ Sorties

La classe de MS de Mme COURIVAUD ira en sortie au quai Branly le mardi 15 novembre. Le départ se fera à 7h45. Deux ateliers sont organisés. La sortie sera entièrement financée par la coopérative scolaire (200 euros). Le car est financé par la municipalité.

■ Spectacles de Noël

Comme chaque année, la municipalité offre un spectacle de Noël aux élèves de l'école. Les spectacles (un maternelle, un élémentaire) auront lieu la semaine avant les vacances de Noël. Pour les maternelles, le spectacle a lieu le matin et pour les élémentaires l'après-midi.

6. La coopérative scolaire

Il reste à ce jour 1460,99 € sur le compte de l'école. Aucun don de cette année n'a été encaissé. Nous avons eu 1385 euros en chèques et 1130 euros en espèces.

Pour rappel, le don à la coopérative scolaire n'est pas une obligation.

L'argent récolté ne sert pas uniquement à financer des sorties. Il permet de financer du matériel pour des projets de classe ou d'école, des albums, des romans, des mallettes pédagogiques....

Les enveloppes doivent être retournées à l'école même si la famille ne fait pas de don car elles constituent une pièce comptable.

Pour la kermesse, les dépenses se sont élevées à 2125,99 euros pour l'achat de lots, de pain et de frites. Les recettes sont quant à elles de 3557,51 euros soit un bénéfice de 1431,52 euros.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 7 février à 18h10. Les questions doivent parvenir à la Directrice le 20/01/23 au plus tard.